

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

Publié le 06/06/24

Mis en ligne le 06/06/24

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à seize heures quarante-cinq, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, à la salle du conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Convocation envoyée le : 24 mai 2024

Etaient présents : M. Bernard LEFEVRE, M. Eric CORREIA, M. François VALLES, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Patrick ROUGEOT, M. Eric BODEAU, M. Pierre AUGER, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

Etait excusé et avait donné pouvoir de vote : M. Jean-Luc MARTIAL à M. Pierre AUGER

Etaient excusés : M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jean-Luc BARBAIRE, Mme Armelle MARTIN

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 1

Nombre de membres excusés : 4

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres ne participant pas au vote : /

Nombre de membres votants : 13

Quorum : 9 (atteint)

Secrétaire de séance : M. Bernard LEFEVRE

**OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT EXCEPTIONNELLE
A L'ASSOCIATION P'Art Si P'Art La**

Rapporteur : M. Philippe PONSARD

L'école de musique P'Art Si P'Art La, située à Guéret, est un acteur culturel majeur de notre territoire depuis près de quarante ans. Elle offre des cours de musique à un large public, de tous âges et de tous niveaux, contribuant ainsi au dynamisme culturel et à l'éducation musicale de notre territoire.

Récemment, l'école de musique P'Art Si P'Art La a rencontré des difficultés financières significatives. Ces problèmes résultent principalement d'une baisse du nombre de contrats avec les établissements médico-sociaux en ce qui concerne l'art-thérapie.

Depuis 2022, plusieurs augmentations conventionnelles des salaires se sont succédé, soit une augmentation de 12 % que l'association n'a pas voulu répercuter directement sur les tarifs de leurs adhérents. De plus, l'association n'a toujours pas trouvé acheteur sur son investissement immobilisé, sur l'immeuble de la place du Marché.

Face à cette situation préoccupante, l'école de musique a sollicité notre aide, comme auprès de la Ville de Guéret, le Département de la Creuse et la Ville de La Souterraine, sous forme d'une subvention exceptionnelle pour pallier à ses difficultés financières et lui permettre de continuer ses activités auprès de 200 adhérents.

Il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 10 000,00 € à l'école de musique associative P'Art Si P'Art La.

Ce montant permettra de :

1. Couvrir une partie des frais de fonctionnement (loyer, salaires des professeurs).
2. Assurer la continuité des cours et des activités musicales.
3. Soutenir les initiatives de promotion de la musique auprès des jeunes et des divers publics.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau Communautaire, à l'unanimité, décident :

- d'approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 10.000,00€ à l'association P'Art Si P'Art La
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus
Et ont signé les membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Eric', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND GUÉRET'.

Le secrétaire de séance

Bernard LEFEVRE

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Bernard', written in a cursive style.